



FORMATION

Conditions d'inscription à la formation « Découverte du Théâtre-Récit » mars 2026

Les participant.es s'engagent pour **les 3 jours de formation**

Les informations indiquées ici font partie intégrante de l'inscription, en plus du formulaire dûment rempli.

Le paiement de **CHF 560.-** dans les dix jours suivant l'inscription valide cette dernière.

Si le nombre d'inscriptions est plus bas que le minimum indiqué, la formation pourrait soit être annulée, soit avoir lieu tout de même, moyennant éventuellement un ajustement du tarif.

Coordonnées bancaires :

Compte BCV au nom de l'Association pour La Maison du Récit
c/o La Maison du Récit
Avenue Sévelin 52
1004 Lausanne
IBAN CH56 00767 000C 5172 2889

50% du coût restent dus pour tout désistement entre quinze jours et dix jours avant le début de la formation le 100% restent dus si le désistement a lieu neuf jours ou moins avant le début de la formation à moins qu'un.e remplaçant.e ne soit trouvé.e par la personne qui se désiste.

Ces conditions s'appliquent quel que soit le motif de l'absence, même en cas d'absence avec certificat médical. Vérifiez avec votre assurance RC au besoin.

Si vous rencontrez des difficultés pour vous acquitter de ce prix, prenez contact avec la Maison du Récit pour qu'un arrangement de paiement puisse être trouvé.

Prix, indications spécifiques et date limite d'inscription : voir la page ad hoc du site.